

---

# Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités  
2011-2012

---

# Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités  
2011-2012**

**Cette brochure a été réalisée par**  
le ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine.

**Recherche et rédaction**  
Geneviève Baril

**Coordination du projet d'édition**  
Centre de services partagés du Québec

ISSN (imprimé) : 0843-591X  
ISSN (PDF) : 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-65148-2  
ISBN (PDF) : 978-2-550-65147-5

Dépôt légal : 2012  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2012

Montréal, le 30 mai 2012

**Madame Christine St-Pierre**

Ministre de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
225, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du conseil au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif  
de la lecture et du livre,

***Hervé Foulon***

# Table des matières

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Mandat                                                       | 7  |
| <hr/>                                                        |    |
| Composition du Conseil                                       | 7  |
| <hr/>                                                        |    |
| Activités du Conseil en 2011-2012                            | 9  |
| <hr/>                                                        |    |
| Code d'éthique et de déontologie.....                        | 9  |
| Bilan du groupe de travail chargé de l'examen de la Loi..... | 9  |
| Recommandations finales .....                                | 9  |
| <br>                                                         |    |
| Application de la Loi                                        | 10 |
| <hr/>                                                        |    |
| Demandes d'agrément .....                                    | 10 |
| Agrément d'éditeurs .....                                    | 11 |
| Agrément de librairies .....                                 | 12 |

## Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1981.

Le mandat du conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations à la ministre, à la demande de cette dernière ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre et à l'application de la loi et des règlements. L'avis du conseil est nécessaire avant toute décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. La ministre sollicite également l'avis du conseil pour tout projet de règlement que le gouvernement entend prendre en vertu de la Loi. Elle dépose cet avis devant l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Le conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes ou de groupes de personnes, ainsi qu'effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

À l'occasion du renouvellement de sa composition en mars 2010, le conseil a reçu le mandat d'engager une réflexion sur les actions que le gouvernement devrait prendre pour actualiser ses interventions eu égard à l'évolution récente du domaine du livre et de l'avènement du numérique.

## Composition du Conseil

Le conseil est composé d'au plus 16 membres qui sont appelés à siéger pour une période d'au plus trois ans. Après consultation des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine nomme au plus 12 membres, dont le président, qui ont droit de vote. Les quatre autres membres sont des fonctionnaires désignés, respectivement par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'application de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec.

Aux membres initialement nommés en mars 2010 se sont ajoutés, en mai 2011, M<sup>me</sup> Nicole Saint-Jean et M. Marc Ménard, nouveaux membres votants. Le conseil a aussi accueilli M. Gilles Simard et M<sup>me</sup> Lise Gagnon, qui ont suppléé en cours d'année à des fonctionnaires désignés.

En 2011-2012, le conseil était donc formé des membres suivants :

---

**Président**

**M. Hervé Foulon**

Président des Éditions Hurtubise,  
des Éditions XYZ, de Marcel Didier,  
de Distribution HMH  
et de la Librairie du Québec

---

Membres votants nommés par  
la ministre de la Culture,  
des Communications et de la  
Condition féminine après consultation

**M. Ivan Bernier**

Professeur associé  
Faculté de droit  
Université Laval

**M<sup>me</sup> Sylvie Desrosiers**

Auteure

**M<sup>me</sup> Louise Guillemette-Labory**

Directrice associée – Bibliothèques  
Direction de la culture et du patrimoine  
Ville de Montréal

**M. Yves Guillet**

Président-directeur général  
Librairie Le Fureteur

**M. Clément Laberge**

Vice-président  
De Marque

**M. Marc Ménard**

Professeur  
École des médias  
Université du Québec à Montréal

**M<sup>me</sup> Brigitte Moreau**

Bibliothécaire  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

**M<sup>me</sup> Gilda Routy**

Directrice de la division livre  
Bayard Canada

**M<sup>me</sup> Nicole Saint-Jean**

Présidente-directrice générale  
Guy Saint-Jean Éditeur

**M. Robert Soulières**

Auteur  
Président  
Soulières éditeur

---

Représentants gouvernementaux  
sans droit de vote

**M<sup>me</sup> Josée Blackburn**

(jusqu'en octobre 2011)  
Directrice du lectorat et des politiques  
Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine

**M. Gilles Simard**

(membre suppléant depuis octobre 2011)  
Directeur du lectorat et des politiques par  
intérim  
Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine

**M<sup>me</sup> Chantal Guérin**

(jusqu'en septembre 2011)  
Coordonnatrice  
Direction des ressources didactiques  
Ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

**M<sup>me</sup> Lise Gagnon**

(depuis septembre 2011)  
Directrice des ressources didactiques  
Ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

**M<sup>me</sup> Diane Garneau**

Responsable des affaires corporatives  
Direction du soutien aux établissements  
Ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport

**M<sup>me</sup> Sylvie Ferland**

Directrice des Publications du Québec  
Centre de services partagés du Québec

---

**Secrétaire**

**M<sup>me</sup> Geneviève Baril**

Conseillère secteur bibliothèques,  
livre et lecture  
Direction du lectorat et des politiques  
Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine

## Activités du conseil en 2011-2012

En 2011-2012, le conseil a tenu trois réunions : une en salle, une en visioconférence et une en téléconférence.

### Code d'éthique et de déontologie

Le conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie, lequel est obligatoire en vertu du fait qu'il constitue un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général et que, selon l'article 3.0.1. de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, ses membres sont des administrateurs publics qui doivent se conformer au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Ce code prévoit que chaque membre, qu'il soit votant ou non, doit s'engager à en respecter les règles en signant le formulaire d'attestation prévu à cet effet.

### Bilan du groupe de travail chargé de l'examen de la Loi

Le groupe de travail a dressé un portrait des dispositions législatives et réglementaires sujettes à modifications. Dans un premier volet, il a établi les ajustements qui permettraient de répondre aux attentes actuelles en matière de livre imprimé et, dans un deuxième volet, il a ébauché des suggestions quant aux modifications permettant d'intégrer le numérique à ce cadre.

Prélude à un examen plus formel, ce document de travail, intitulé Observations non limitatives du Conseil consultatif de la lecture et du livre sur les dispositions législatives et réglementaires sujettes à modifications, a été remis à la ministre en novembre 2011. Le conseil a toutefois tenu à préciser que les ajustements proposés devraient faire l'objet d'aménagements parallèles pour éviter que soit modifiée l'actuelle loi.

### Recommandations finales

Répondant au mandat d'examen qui lui avait été confié en 2010, et après s'être livré à un examen approfondi des défis auxquels le marché québécois du livre doit faire face, en particulier avec l'avènement du numérique, le conseil a remis ses recommandations finales à la ministre en novembre 2011. S'inscrivant dans le cadre plus large de la réflexion sur le numérique en culture menée dans le portefeuille ministériel, les travaux du conseil s'ajoutent aux rapports du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles, dont les membres ont pris acte.



Ces recommandations sont destinées à guider l'action ministérielle dans le secteur du livre. Elles visent à conjuguer les objectifs de bibliodiversité, d'accessibilité au livre et d'équité commerciale qui prévalent toujours avec les possibilités du marché numérique. Pour assurer l'essor du livre, tant imprimé que dématérialisé, et celui des entreprises qui le produisent et le mettent en marché, le conseil a recommandé :

- l'actualisation du cadre législatif et réglementaire du livre, notamment pour étendre sa portée au livre numérique, mais sans que soit modifiée la loi actuelle ;
- la réglementation du prix du livre, tant pour le livre imprimé que pour le livre numérique, en soulignant la nécessité d'intervenir rapidement à cet effet ;
- la détaxation du livre, y compris du livre numérique ;
- le maintien et l'accroissement de l'aide publique dans le secteur du livre ;
- le soutien au développement des collections numériques en français dans les bibliothèques publiques et scolaires.

Le texte intégral a été rendu public par la ministre et peut être consulté sur le site du Ministère, au [www.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.mcccf.gouv.qc.ca), dans la section Publications.

## **Application de la Loi**

### **Demandes d'agrément**

---

En 2011-2012, 10 éditeurs et 14 librairies ont fait l'objet d'une recommandation du conseil en matière d'agrément, que ce soit pour une attribution, une modification ou un renouvellement d'agrément. De ce nombre, sept agréments d'éditeurs et sept agréments de librairies avaient été délivrés par la ministre au 31 mars 2012, les autres étant à cette date en instance d'approbation.

Seules les entreprises titulaires d'un agrément délivré par la ministre en vertu de la Loi peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé et associer l'agrément à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement pour lequel l'agrément a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Seules les listes publiées par le Ministère ont un caractère officiel.

## Agrément d'éditeurs

En 2011-2012, 10 agréments d'éditeurs ont été recommandés par le conseil. De ce nombre, sept avaient été délivrés par la ministre au 31 mars 2012, les autres étant en instance d'approbation à cette date.

| Agréments d'éditeurs recommandés en 2011-2012                                                       | Régions administratives  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Midi trente</b><br>650, avenue Monk<br>Québec (Québec) G1S 3M3                                   | Capitale-Nationale (03)  |
| <b>JFD Éditions</b><br>4 781, rue de Tonty<br>Montréal (Québec) H1T 2B9                             | Montréal (06)            |
| <b>Les Éditions Sémaphore</b><br>3 962, avenue Henri-Julien<br>Montréal (Québec) H2W 2K2            | Montréal (06)            |
| <b>La Montagne secrète</b><br>3 816, avenue Royal<br>Montréal (Québec) H4A 2M2                      | Montréal (06)            |
| <b>Lévesque éditeur</b><br>11 860, rue Guertin<br>Montréal (Québec) H4J 1V6                         | Montréal (06)            |
| <b>Livres Baraka</b><br>6 977, rue Lacroix<br>Montréal (Québec) H4E 2V4                             | Montréal (06)            |
| <b>Modus Vivendi</b><br>55, rue Jean-Talon Ouest, 2 <sup>e</sup> étage<br>Montréal (Québec) H2R 2W8 | Montréal (06)            |
| <b>Éditions Doberman-Yppan</b><br>2 220, chemin du Fleuve<br>Lévis (Québec) G6W 1Y4                 | Chaudière-Appalache (12) |

| Agréments d'éditeurs recommandés en 2011-2012                                                             | Régions administratives |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Les Éditions de la Grenouillère</b><br>1203, chemin Notre-Dame Nord<br>Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0 | Laurentides (15)        |
| <b>Loze-Dion éditeur</b><br>95, rue Saint-Sylvestre<br>Longueuil (Québec) J4H 2W1                         | Montérégie (16)         |

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la Loi est présentée au <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2178>.

## Agrément de librairies

En 2011-2012, 14 agréments de librairies ont été recommandés par le conseil. De ce nombre, sept avaient été délivrés par la ministre au 31 mars 2012, les autres étant en instance d'approbation à cette date.

| Agréments de librairies recommandés en 2011-2012                                                                                                                                                                                       | Régions administratives |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>La Chouette librairie</b><br>483, avenue Saint-Jérôme<br>Matane (Québec) G4W 3B8<br>Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert d'agrément | Bas-Saint-Laurent (01)  |
| <b>La librairie</b><br>2, chemin de l'Équerre<br>Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2Y5<br>Nouvel agrément de librairie générale de langue française                                                                                         | Capitale-Nationale (03) |
| <b>Biblairie G.G.C. Itée</b><br>401, rue Principale Ouest<br>Magog (Québec) J1X 2B2<br>Nouvel agrément de librairie générale de langue française                                                                                       | Estrie (05)             |

| Agréments de librairies recommandés en 2011-2012                                                                                                                                                                                                        | Régions administratives          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <p><b>Coopérative de l'Université de Sherbrooke – Librairie Campus de la santé</b></p> <p>3 001, 12<sup>e</sup> Avenue Nord, local 3125<br/>Sherbrooke (Québec) J1H 5N4</p> <p>Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline Médecine</p> | <p>Estrie (05)</p>               |
| <p><b>Librairie Le Port de tête</b></p> <p>262, avenue Mont-Royal Est<br/>Montréal (Québec) H2T 1P5</p> <p>Nouvel agrément de librairie générale de langue française délivré à titre provisoire pour 2 ans</p>                                          | <p>Montréal (06)</p>             |
| <p><b>Librairie Appetite for books</b></p> <p>388, avenue Victoria<br/>Montréal (Québec) H2Z 2N4</p> <p>Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline Art culinaire délivré à titre provisoire pour 2 ans</p>                             | <p>Montréal (06)</p>             |
| <p><b>Librairie de Verdun</b></p> <p>4455, rue Wellington<br/>Montréal (Québec) H4G 1W6</p> <p>Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>                                                              | <p>Montréal (06)</p>             |
| <p><b>Librairie Michabou</b></p> <p>Plaza Glenwood, local 3<br/>210, chemin d'Aylmer<br/>Gatineau (Québec) J9H 1A2</p> <p>Nouvel agrément de librairie générale de langue française délivré à titre provisoire pour 2 ans</p>                           | <p>Outaouais (07)</p>            |
| <p><b>Librairie L'Écuyer</b></p> <p>805, rue Frontenac Est<br/>Thetford Mines (Québec) G6G 6L5</p> <p>Agrément de librairie générale de langue française délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert</p>          | <p>Chaudière-Appalaches (12)</p> |

| Agréments de librairies recommandés en 2011-2012                                                                                                                                                                                                                                     | Régions administratives          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <p><b>Librairie Sélect</b><br/> 12 140, 1<sup>re</sup> Avenue<br/> Saint-Georges (Québec) G5Y 2E1<br/> Agrément de librairie générale de langue française<br/> délivré à la suite d'un déménagement et d'une<br/> demande d'autorisation de transfert</p>                            | <p>Chaudière-Appalaches (12)</p> |
| <p><b>Librairie Daigneault</b><br/> 1 682, rue des Cascades Ouest<br/> Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3H8<br/> Agrément de librairie générale de langue française<br/> délivré à la suite d'un déménagement</p>                                                                        | <p>Montréal (16)</p>             |
| <p><b>Librairie Solis</b><br/> 3 200, boulevard Laframboise<br/> Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z5<br/> Agrément de librairie générale de langue<br/> française délivré à la suite d'une demande<br/> d'autorisation de transfert</p>                                                 | <p>Montréal (16)</p>             |
| <p><b>Buropro, Librairie<br/>du Centre-du-Québec</b><br/> 1 050, boulevard René-Lévesque<br/> Drummondville (Québec) J2C 5W4<br/> Agrément de librairie générale de langue française<br/> délivré à la suite d'un déménagement et d'une<br/> demande d'autorisation de transfert</p> | <p>Centre-du-Québec (17)</p>     |
| <p><b>Buropro, Librairie Saint-Jean</b><br/> 505, boulevard Jutras Est<br/> Victoriaville (Québec) G6P 7H4<br/> Agrément de librairie générale de langue française<br/> délivré à la suite d'un déménagement et d'une<br/> demande d'autorisation de transfert</p>                   | <p>Centre-du-Québec (17)</p>     |

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la Loi est présentée au <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2181>.

